

# VERCOFLY 2023 - Edition.15

## Quoi ?

Un véritable défi reliant 15 cabanes des Alpes valaisannes, localisées entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens et en face dans les Alpes bernoises.

La Vercofly Catégorie Competition est exigeante, destinée à des pilotes expérimentés, qui allie le parapente et la randonnée en montagne.

## Où ? Quand ?

Départ : Crêt-du-Midi, terrasse du restaurant - 11.00

Arrivée : Vercorin, village - 15:00

Durée : 4 jours

Dates : 28 septembre au 1er octobre 2023

## Pourquoi ?

Regrouper sur un événement inédit des pilotes aux motivations et horizons différents.

Découvrir une région peuplée de sommets de plus de 4'000 mètres.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

## 1. ORGANISATION

### 1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

Michu Witschi GmbH est l'Organisateur.

### 1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants

Le rôle du jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

### 1.3. Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Les glaciers sont strictement interdits en dehors des chemins d'accès balisés (l'atterrissage à proximité immédiate d'une cabane, si plus sûr, est toléré) et des zones communiquées par l'organisation lors du briefing des pilotes. Le non-respect de ce point entraîne une disqualification automatique.

## 2. PILOTES

### 2.1. Conditions générales de participation

2 catégories sont proposées : COMPETITION et AVENTURE.

La catégorie « COMPETITION » est destinée à des pilotes considérés comme des experts dans leur domaine. Les critères, non exhaustifs, que nous avons retenus sont d'avoir participé à une Red Bull X-Alps, d'avoir terminé dans le top 10 d'une compétition reconnue de Hike&Fly ou d'être au bénéfice d'un brevet d'instructeur de parapente. Les pilotes ne remplissant pas l'un de ces critères peuvent tout de même être acceptés dans cette catégorie, s'ils nous démontrent qu'ils peuvent effectivement être

considérés comme des experts.

La catégorie « AVENTURE » est destinée à des pilotes expérimentés souhaitant participer à la Vercofly et remplissant l'un des critères de sélection suivants :

- Avoir au minimum 2 ans de brevet
- Avoir participé à des compétitions de parapente
- Avoir participé à la Vercofly
- Avoir volé en montagne

Les pilotes des 2 catégories doivent :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL), IPPI Card niveau 4 ou autre licence valable dans le pays où le pilote vole habituellement.
- pouvoir justifier d'une assurance RC et d'une assurance accidents.

### **3. MODALITES**

#### **3.1. Modalités d'inscription**

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site [www.eigertour.rocks](http://www.eigertour.rocks). Une fois acceptés pour participer, les pilotes recevront un lien sur un webshop pour acheter leur ticket et assurer leur place (les conditions d'annulation se trouvent sur le webshop). La liste des inscrits est visible sur [www.eigertour.rocks](http://www.eigertour.rocks) - en choisissant l'événement Vercofly.

L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

#### **3.2. Frais d'inscription**

Les frais d'inscription sont de CHF 495.-. Prestations offertes par l'organisation :

- Montée en cabine au Crêt du Midi et petit-déjeuner le premier jour.
- Hébergement en demi-pension dans des cabanes précisées pendant le briefing.
- Système de traçage pour le suivi de la course.
- Hébergement en abri PC le mercredi soir.
- Repas de remise des prix le dimanche.
- Sac à dos et T-shirt pour tout le monde

#### **3.3. Liste des inscrits**

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la « Vercofly » participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote désire quitter la Vercofly, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

#### **3.4. Le pointage sécurité**

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours. Il doit effectuer son pointage par téléphone ou sms au numéro donné par l'organisation. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

#### **3.5. Heure limite**

La fenêtre horaire de la course est de 7h à 19h.

#### **3.6. Cas d'urgence**

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMÉDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

#### **Signaux de détresse internationaux**

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire, il faut représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire, il faut représenter la diagonale de la lettre "N" (N) avec ses bras. Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler.



**Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.**

#### **4. MATÉRIEL DE VOL**

##### **4.1. Matériel obligatoire pour la Vercofly**

###### Matériel toujours obligatoire

- Téléphone portable (avec chargeur si autonomie pas suffisante pour les 4 jours)
- trackeur fourni par l'organisation
- Batterie de secours de minimum 20000mAh
- Une veste

###### Matériel obligatoire pour le vol

- Parapente (EN 926-2 et 926-1)
- Parachute de secours (EN 12491)
- Harnais (EN 1651 avec protection dorsale certifiée)
- Casque (EN 966) - aucune autre Norme sera permise

###### **Consignes de sécurité**

- Respecter les directives de l'organisation
- Avoir un équipement de vol et de marche en montagne adapté
- Avoir des habits et du matériel pour se mettre à l'abri
- Respecter le « prévol » (suis-je attaché, mon matériel est-il en ordre, etc.)
- S'enquérir régulièrement de la situation météo
- Respecter les règles de vols de la zone survolée ([zones protégées OSAC](#))

#### **5. LES CLASSEMENTS**

2 classements seront établis, un pour la catégorie **COMPÉTITION** et un pour la catégorie **AVENTURE**.

Les balises sont les mêmes pour les 2 catégories, il s'agit de valider 15 cabanes le plus rapidement possible.

COMPÉTITION : les cabanes sont validées au sol avec le tampon du gardien ou selfie devant la cabane pour celles qui ne sont pas gardiennées.

AVENTURE : les cabanes sont validées au sol avec le tampon du gardien ou selfie devant la cabane pour celles qui ne sont pas gardiennées **OU en vol avec un rayon de 400m.**

De plus, l'**utilisation de moyens de transports publics est possible.**

Le classement se fait en deux temps :

1. Le nombre de cabanes validées avec retour à Vercorin le dimanche avant 15h.
2. L'heure d'arrivée à Vercorin
3. Participants arrivant après 15:00 le dimanche à Vercorin seront derrière tout ceux qui sont arrivés avant 15:00.

Une manche (Score Race) :

- Du jeudi au dimanche
- Départ au Crêt-du-Midi.
- Arrivée à Vercorin (maximum 15h).
- Le parcours est libre, il s'agit de valider un maximum de cabanes.
- L'heure d'arrivée à Vercorin départage les égalités.

### Liste des cabanes

Cabanes ouvertes, hébergement pris en charge par l'organisation

- o **Becs de Bosson**
- o **Aiguilles Rouges**
- o **Tza**
- o **Arpitettaz (seulement samedi soir)**
- o **Audannes**
- o **Wildstrubelhütte**
- o **Lötschentpasshütte**

Cabanes ouvertes, hébergement non-pris en charge par l'organisation

- o **Lämmerenhütte**
- o **Anenhütte**

Cabanes non gardiennées, local d'hiver

- o **Bouquetins**
- o **Dent Blanche**
- o **Moiry**
- o **Arpitettaz (jeudi et vendredi)**
- o **Tracuit** (non gardiennée, local d'hiver)
- o **Grand Mountet**

### Malus

- 1 cabane déduite si pas arrêté (hébergé) à 19h
- participants arrivant après 15h à Vercorin le dimanche seront classés derrière ceux qui sont arrivés avant 15h
- tous les points de la journée sont annulés en cas d'utilisation d'un moyen de transport non autorisé (Catégorie Compétition) ou du non-respect d'un espace aérien.
- un pilote ayant utilisé un moyen de transport non autorisé ou n'ayant pas respecté un espace aérien sera classé après les pilotes sans malus

### 6. DROITS D'IMAGES

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, Michu Witschi GmbH, ainsi que tous tiers qu'il pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les



photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et surtout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Michu Witschi GmbH, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet(...). De plus, l'organisateur, Michu Witschi GmbH aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Michu Witschi GmbH disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

## **7. RESPONSABILITÉ**

La participation à la VERCOFLY 2023 se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accidents, assurance-dommage, ...)

L'organisateur, Michu Witschi GmbH, décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.